

Zeitschrift: Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chorus svizzers

Herausgeber: Schweizerische Chorvereinigung

Band: 2 (1979)

Heft: 6

Rubrik: Assemblée des délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de l'USC avait choisi l'Hôtel de ville de Bâle pour sa séance du 1er septembre 1979.

M. Max Diethelm, président, récemment accidenté, avait confié la destinée des délibérations à M. Jean Sommer, vice-président, mais avait tenu, malgré tout, à assumer la responsabilité des points délicats en donnant son avis, comme toujours hautement autorisé et en respectant l'adage latin peint sur le mur de la vénérable salle: «Quid quid agis prudenter agas» (quoique tu fasses, fais le prudemment).

Après les paroles de bienvenue du Conseiller d'Etat bâlois, Arnold Schneider, M. Diethelm a tenu à rappeler à chacun que «le chant choral est plus que chanter ensemble» et que le moment est maintenant venu de manifester un esprit de solidarité par des égards reciproques, de la compréhension, de la confiance et de la tolérance, surtout quand il faudra décider du sort des trois cantons «dissidents» de Saint-Gall, Fribourg et Vaud.

La Fédération suisse des chœurs de jeunes et le Swiss Made Choir de Jahnnesbourg sont admis à l'unanimité (122 bulletins de vote) comme «associations affiliées» au sens de l'article 25 des statuts USC.

La Société cantonale des chanteurs neuchâtelois qui avait émis le désir d'appartenir à l'USC est acclamée à l'unanimité et M. Pierre Blandenier, président, signa avec une émotion contenue, devant l'assistance présente, l'acte d'admission.

Puis vint l'instant crucial où les cantons de Saint-Gall, Fribourg et Vaud ont vu leur destin, espérons non définitivement, scellé.

Deux alternatives étaient soumises au vote:

- 1) Les trois cantons peuvent être admis au même titre que les membres réguliers, mais jusqu'au 30 septembre 1983 seulement. Le problème serait revu à cette date. Ils jouissent des mêmes droits dévolus aux membres réguliers (droit de vote).
- 2) Les trois cantons peuvent être admis comme membres affiliés au sens de l'article 25 des statuts, sans droit de vote.

L'alternative 1 a donné lieu à plusieurs interventions favorables, notamment de Mme Fl. Noule (GE), de M. Ch. Held (GE), M. Biderbost (VS), M. U. Bohr- aus (ZH). La chaleur et la sincérité des propos des «motionnaires» n'a pas réussi à convaincre l'assemblée, puisqu'au vote seules 42 voix ont penché pour l'alternative 1 contre 66 pour l'alternative 2. En conséquence, les trois cantons se contenteront d'une situation transitoire acceptable.

Les diverses nominations qui suivirent n'ont pas donné lieu à des discussions passionnées. M. Vincent Girod de Suchy-sur-Yverdon, un Vaudois, membre de

la Commission de musique de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois, est nommé au Comité directeur de l'USC à la place de M. Raymond Fellay d'Orsières.

M. François Pantillon de Lugnorre, canton de Fribourg, fera désormais partie de la Commission de musique de l'USC.

M. W. Luginbühl de Konolfingen remplacera Mme Dr I. Thomann à la vérification des comptes.

Deux nouveaux membres d'honneur sont acclamés: MM. A. Seiler de Oftringen et W. Eggimann de Münsingen.

La Société cantonale zurichoise a désigné M. E. Brütsch pour la représenter au Comité central.

En ce qui concerne le règlement de la Fête fédérale de 1982, il est renvoyé au CC pour modification.

Pour conclure, M. Dr K. Jenny, président du Comité de patronage, a adressé quelques mots aux participants, disant notamment que les autorités de Bâle étaient fières d'avoir été choisies pour la Fête de chant. M. Dr P. Wyss, président du Comité d'organisation, a précisé que tout serait mis en œuvre pour que la Fête soit une véritable réussite. (rr)

Fête fédérale de chant 1982

Les présidents des sociétés cantonales et la commission de musique de l'USC se sont réunis à Olten le 15 septembre pour examiner le projet de règlement de la fête. Tous les participants à cette séance ont unanimement décidé d'accorder la priorité aux prestations individuelles qui devront constituer la principale «attraction» de la fête, puisqu'elles seules permettent en définitive une appréciation valable. La division en catégories suivant la difficulté est abandonnée. Les présidents des sociétés cantonales sont d'avis qu'à Bâle le caractère d'un concours est à conserver pour stimuler toujours plus nos chorales. C'est pourquoi, les directeurs et leurs chœurs s'efforceront de dominer les difficultés plutôt que d'être animés par le vain orgueil de bien réussir. La suppression des frontières entre les diverses catégories favorisera les contacts et les concerts grouperont toutes les chorales, ce qui permettra aux petits ensembles de se joindre aux plus importants. Un chœur facile peut aussi être exécuté avec un art réel.

Il n'existe en définitive pas seulement des chants faciles, moyens et difficiles, mais aussi des bons, des moins bons et des mauvais. Les programmes seront rédigés par thèmes. Un thème constituera une base de classement. Un concert groupera les quatre langues nationales.

Après le succès et l'expérience de Nyon et Hitzkirch, il est prévu de créer des ateliers. Ainsi la possibilité est offerte à chacun de pouvoir une fois au moins chanter une œuvre accompagnée d'un orchestre. Espérons que beaucoup de chanteurs sauront profiter de l'aubaine.

Les chœurs de jeunes participeront aussi à la fête. Ils devraient pouvoir s'y